



## Annexe 1

# Courrier de demande d'adhésion à la Charte du Pôle Invertébrés

### Organisme ou personne souhaitant adhérer

Nom de la structure ou de la personne : .....

Statut : .....

Domiciliation : .....

Missions : .....

Périmètre d'intervention : .....

Représenté(e) par \_\_\_\_\_, en tant que \_\_\_\_\_ agissant en vertu de l'acte ou la délibération : \_\_\_\_\_

- demande à adhérer à la Charte du Pôle Invertébrés de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ci-après dénommé « Pôle »),
- accepte l'ensemble des dispositions de ladite Charte, à laquelle la présente demande est annexée,
- désigne comme représentant(e)s au Comité de suivi du Pôle :

Mme/M. \_\_\_\_\_ comme représentant(e) titulaire,

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Mme/M. \_\_\_\_\_ comme représentant(e) suppléant(e),

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Tout changement dans l'identité des personnes sus désignées sera signalé sans délais aux opérateurs du Pôle),

- met à disposition des opérateurs du Pôle des données Invertébrés dont elle - ou l'organisme qu'elle représente - détient les droits d'usage, conformément aux modalités décrites dans la Charte et comportant *a minima* les champs obligatoires décrits dans l'annexe 4 de la Charte
- atteste que les données mises à disposition sont des données-sources, des données reformatées pour le Pôle, ou données élémentaires d'échanges libres de droit
- accepte que ces données soient intégrées à la plateforme internet du Pôle, où elles seront converties en Données Élémentaires d'Echange et soumises à un processus de validation *a posteriori*
- demande à l'animateur du Pôle que ces données soient rediffusées avec leur niveau de précision géographique maximal, à l'exception des données jugées sensibles selon les règles nationales et régionales,
- demande à avoir accès aux outils (annexe 8) et données centralisées du Pôle, tel que prévu par l'article 5 de la Charte,
- s'engage à ne faire usage des données auxquelles elle aura accès qu'aux fins de préservation des espèces et des milieux, excluant toute vente ou usage commercial de celles-ci sans plus-value intellectuelle (analyse, synthèse, comparaisons, croisement avec d'autres données etc),

- s'engage à respecter l'attribution des données dont elle fait usage à leur auteur, leur organisme fournisseur et le Pôle Invertébrés, pour en assurer la traçabilité tel que défini dans l'article 5.9 de la charte,
- désigne comme référent(s) données :

Mme/M. \_\_\_\_\_ comme référent(e) données,  
Adresse mail : \_\_\_\_\_.

Mme/M. \_\_\_\_\_ comme second(e) référent(e) données,  
Adresse mail : \_\_\_\_\_.

Les données mises à disposition par l'adhérent seront transmises à l'animateur du Pôle Invertébrés conformément aux dispositions de l'article 5 de la Charte. Celles-ci intégreront ensuite la plateforme du Pôle Invertébrés.

La présente demande d'adhésion à la Charte du Pôle vaut pour la durée d'application de sa Charte, et ce à compter de la date de sa signature.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de la présente adhésion relèvera, à défaut d'accord amiable, du Tribunal compétent de Lyon.

J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions de la Charte et notamment des dispositions prévues en cas de retrait volontaire ou d'exclusion.

A \_\_\_\_\_, le.....

Le demandeur

Demande d'adhésion au Pôle Invertébrés acceptée, qui fera l'objet d'une présentation a posteriori en Comité de pilotage :

A \_\_\_\_\_, le.....

Pour l'animateur du Pôle



## Annexe 2

### Demande d'accès aux données du Pôle Invertébrés

### (Convention pour les acteurs non-adhérents)

**Le demandeur :**

M. / Mme ....., agissant en qualité de ....., dont l'adresse mail est : .....@.....
--

sollicite l'accès à certaines données du Pôle Invertébrés, au bénéfice de :

**L'organisme :**

Nom de la structure : Statut : Domiciliation : Missions : Périmètre d'intervention :
--

Cette sollicitation est effectuée dans le cadre exclusif de la réalisation de l'étude suivante :

**L'étude :**

Nom de l'étude : Commanditaire de l'étude : Adresse mail du contact commanditaire : Partenaires éventuels :  Type de rendu : Durée de réalisation / Date de rendu :  Emprise géographique de l'étude : Emprise taxonomique de l'étude :
--

Sont demandées, dans ce cadre, les données répondant aux critères suivants :

**Les données demandées :**

Précisez les taxons concernés, l'emprise géographique, les périodes de dates, types de protocoles et tout autre élément utile à la recherche des données répondant aux besoins de l'étude :
---

Possibilités de communiquer sur :

- L'existence de l'étude (pas de diffusion sur les objectifs ou résultats de travail)
- Les résultats et objectifs de l'étude (diffusion possible des rendus)

A ....., le .....  
Le demandeur, Mme/M. ....

# Convention d'utilisation des données obtenues auprès du Pôle Invertébrés pour les non-adhérents

Entre

- L'association FLAVIA APE, représentée par son Président M. Grégory GUICHERD, domiciliée au 10, route de Cozance - 38460 Trept, en tant qu'animateur du Pôle Invertébrés d'une part  
ci-après désignée par « l'animateur du Pôle Invertébrés »

Et

- ....., représenté(e) par ....., domicilié(e) à ..... d'autre part  
ci-après dénommé « le demandeur »

Il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le demandeur pourra utiliser les données du Pôle Invertébrés pour les besoins de l'étude suivante :

« ..... ».

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'ANIMATEUR DU POLE

L'animateur du Pôle Invertébrés fournit au demandeur les données informatiques relatives à la faune invertébrée répondant aux critères de la demande annexée à la présente convention. Cette communication des données n'est effectuée qu'avec l'accord des fournisseurs des données en question et avec une précision géographique maximale.

L'animateur du Pôle Invertébrés attire l'attention du demandeur sur le fait que les données qu'il lui fournit ont été produites pour répondre à des objectifs divers et variés. Celles-ci ont été collectées par différents moyens et par un ensemble d'acteurs régionaux travaillant sur la faune invertébrée d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces données peuvent donc s'avérer insuffisantes pour les besoins spécifiques de l'étude faisant l'objet de la présente demande, et nécessiter en conséquence des inventaires complémentaires. L'animateur du Pôle Invertébrés recommande vivement de réaliser de tels inventaires complémentaires, notamment sur les espèces sensibles, patrimoniales ou protégées.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Le demandeur s'engage à n'utiliser les données, objet de la présente convention, que dans le cadre de l'étude précisée dans l'article 1.
- Le demandeur s'engage à ne pas faire d'utilisation abusive de ces données, qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme suffisantes pour permettre une vision exhaustive et actuelle du patrimoine de la faune invertébrée de la zone considérée par l'étude.
- Le demandeur s'engage à n'utiliser les données que dans un cadre d'étude ou de préservation de la faune invertébrée et ce dans l'intérêt de la connaissance ou la protection des espèces. Il s'engage à ne faire, en aucun cas, usage de ces données à des fins de destructions, d'altération de déplacement, ou d'effarouchement des espèces considérées.
- Le demandeur s'engage à ne conserver les données, sous toute forme et sous tout support, que pour la période de réalisation de l'étude objet de cette convention, et à cette fin exclusive, puis à les détruire au terme de cette étude.
- Le demandeur s'interdit tout autre usage des données objet de la présente convention, notamment toute autre divulgation, communication, mise à disposition de ces données, sous toute forme et pour quelque motif que ce soit.
- Le demandeur s'engage à citer clairement dans ses rendus :
  - le Pôle Régional Invertébrés
  - les fournisseurs des données utilisées, et pour chacun des fournisseurs :
    - le volume de données utilisées
    - la liste des observateurs ayant produit les données utilisées
    - les espèces protégées et le nombre de données respectives mentionnées dans les données utilisées

Cette attribution doit être effectuée sous la forme suivante dans les rendus produits :

Acquisition des données utilisées dans l'étude	Fournisseur de la donnée	V o l u m e d e données	Liste des observateurs	Espèces protégées mentionnées (nb données)
Auteur de l'étude	Auteur	1.123		
Pôle Invertébrés (extraction à la date du .././.....)	Fournisseur 1	12.345	Obs.1, Obs2, Obs.3, Obs.4	Espèce (58)
	Fournisseur 2	6.789	Obs.3, Obs5, Obs.6	
	Fournisseur 3	19	Obs.1, Obs.7	Espèce (12)
Autre source				

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES

L'animateur du Pôle Invertébrés fournira au demandeur un fichier de données ou les identifiants lui permettant d'accéder aux données objet de la présente convention, dans les meilleurs délais après avoir obtenu l'accord des fournisseurs des données concernées. Cet accès aux données est consenti gratuitement au demandeur.

Seules les données élémentaires d'échange et éventuellement données-sources pourront être fournies au demandeur. Aucune analyse ou plus-value intellectuelle ne sera apportée aux données fournies par l'animateur du pôle dans le cadre de cet accès gratuit aux données. Un accompagnement sur le traitement des données et un accompagnement dans le cadre de l'étude pourront être demandés et seront, ou non, apportés au cas par cas, indépendamment du cadre de la présente convention.

#### ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et s'achève à l'issue de l'exécution effective des engagements prévus par la présente convention, soit au terme de l'étude mentionnée à l'article 1.

#### ARTICLE 6 – COMMUNICATION SUR L'ÉTUDE

Le demandeur autorise l'animateur du Pôle Invertébrés à communiquer sur :

- L'existence de l'étude (pas de diffusion sur les objectifs ou résultats de travail)
- Les résultats et objectifs de l'étude (diffusion possible des rendus)

Ces communications, s'il y a lieu, se feront dans le respect des règles de confidentialités fixées par le demandeur ou le commanditaire de l'étude, et pourront faire l'objet d'une validation par le demandeur avant publication par l'animateur du Pôle.

#### ARTICLE 7 – LITIGES

Toute difficulté rencontrée dans l'application de la présente convention relèvera, à défaut d'accord amiable, du Tribunal de grande instance du ressort du demandeur.

Fait en deux exemplaires,  
à..... le.....

Pour l'animateur du Pôle,

Le demandeur,



## Annexe 3

### Diffusion et de communication des données par l'animateur du Pôle Invertébrés

**Diffusion pour les autorités publiques, les animateurs des autres Pôles régionaux Auvergne-Rhône-Alpes et de la plateforme nationale du SINP (contractualisé par la Charte)**

Type de données	Sensibilité	E m p r i s e taxonomique	E m p r i s e géographique	Champs	Précision géographique	M o d a l i t é d'accès
Publiques et privées	Données non sensibles	Tous les taxons	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Champs par défaut de la DEE, toute autre champs disponible sur demande	Maximale	Consultation et téléchargement en ligne ou diffusion sur demande
	Données sensibles					

**Diffusion pour les adhérents à la Charte (contractualisé par la Charte)**

Type de données	Sensibilité	E m p r i s e taxonomique	E m p r i s e géographique	Champs	Précision géographique	Modalité d'accès
Publiques et privées	Données non sensibles	Tous les taxons	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Champs par défaut de la DEE, toute autre champs disponible sur demande	Maximale	Consultation et téléchargement en ligne ou diffusion sur demande
	Données sensibles				Maille ou commune*	

**Communication pour les acteurs non adhérents à la Charte, sur demande (contractualisé par convention)**

Type de données	Sensibilité	E m p r i s e taxonomique	E m p r i s e géographique	Champs	Précision géographique	M o d a l i t é d'accès
Publiques	Données non sensibles	Tous les taxons	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Champs par défaut de la DEE, toute autre champs disponible sur demande	Maximale	Communication sur demande
	Données sensibles				Maille ou commune*	
Privées	Données non sensibles				Maximale	Communication sur demande, sous réserve d'accord du producteur
	Données sensibles				Maille ou commune*	

**Communication ou diffusion (open-data) pour le Grand public sans authentification ni contractualisation**

Type de données	Sensibilité	E m p r i s e taxonomique	E m p r i s e géographique	Champs	Précision géographique	M o d a l i t é d'accès
Publiques	Données non sensibles	Tous les taxons	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Données minimales : Méta-données Date Lieu Espèce Observateur	Maximale	Téléchargement sur le site internet du Pôle Invertébrés
	Données sensibles				Maille ou commune*	
Privées + publiques	Données non sensibles			Données minimales : Date Lieu Espèce Observateur	Maximale	Simple consultation sur l'atlas en ligne

\* Selon les règles en vigueur définies dans l'annexe 6

De manière temporaire et jusqu'à développement des outils du Pôle Invertébrés, **les données sensibles ne seront accessibles que sur demande auprès de l'animateur.**

## Formats de partage des données

**Pour les Autorités publiques (cf. Annexe 7), les animateurs des autres Pôles régionaux du SINP d'Auvergne-Rhône-Alpes, les animateurs de la plateforme nationale du SINP et les adhérents à la Charte du Pôle Invertébrés :**

- Par défaut, les données consultables, requêtables ou téléchargeables en ligne sur la plateforme du Pôle Invertébrés comporte *a minima* les champs suivants :
  - Identifiant unique SINP
  - Identifiant source fourni par le producteur
  - Localisation exacte au format wkt (WGS84)
  - Longitude du centroïde (Lambert 93)
  - Latitude du centroïde (Lambert 93)
  - Altitude minimale (calculée)
  - Altitude maximale (calculée)
  - Jeu de données
  - Acteurs
  - Observateur(s) ou code(s) observateur(s) (si anonymisation dans le cadre du RGPD)
  - Déterminateur(s) ou code(s) déterminateur(s) (si anonymisation dans le cadre du RGPD)
  - Date de début
  - Date de fin
  - Nom valide
  - Nom vernaculaire
  - Cd\_ref
  - Nom cité
  - Cd\_nom
  - Méthode d'observation
  - Méthode de détermination
  - Preuve
  - Stade de vie
  - Sexe
  - Etat biologique
  - Effectif minimum
  - Effectif maximum
  - Objet dénombré
  - Type de dénombrement
  - Commentaire du relevé
  - Commentaire de l'observation
  - Statut de validation
  - Valideur
  - Date d'intégration au Pôle
  - Date de dernière mise à jour au Pôle

Toutes données-sources ou toute autre information disponible dans la base de données du Pôle Invertébrés peut être obtenue sur demande auprès de l'animateur du Pôle, pouvant toutefois impliquer un temps de préparation de l'export.

### **Pour les acteurs non-adhérents :**

Données publiques en libre accès sur le site internet du Pôle Invertébrés :

- Par défaut, uniquement les champs minimaux (Métadonnées, Espèce, Lieu, Date, Observateur)

Données publiques et privées communiquées sur demande dans le cadre de conventions :

- Tous les champs des Données Élémentaires d'Échanges ou des données-sources peuvent être demandés par un acteur non-adhérent, dans le cadre d'une demande d'accès aux données (Annexe 2 de la Charte). Ces demandes d'accès accordent un usage des données strictement limité à une étude précise, faisant l'objet de la demande.

L'animateur du Pôle Invertébrés peut, avec l'accord des fournisseurs de données concernés par la demande, transmettre toute ou partie des données ou des champs sollicités par le demandeur.



## Annexe 4

# Modalités et formats de mise à disposition des données à l'animateur du Pôle Invertébrés

## Mise à disposition des données-sources

Les données sources peuvent être transmises à l'animateur du Pôle Invertébrés sous tout format propre à chaque producteur, à la condition qu'elles comportent à minima les champs obligatoires suivants :

- **Identifiant unique**
- **Jeu de données de rattachement**
- **QUI ? : Observateur** (à défaut d'une transmission des noms d'observateurs du fait du RGPD, l'information peut être remplacée - au moins temporairement - par un code observateur)
- **QUOI ? : Cd nom** (à défaut, nom latin avec auteur ou nom latin seul, nécessitant un travail de vérification par le fournisseur des données a posteriori)
- **QUAND ? : Date(s) d'observation** (peut être une date unique pour les observations ponctuelles, ou une période courte pour les données dont l'échantillonnage est étalé dans le temps : piégeages etc)
- **OÙ ? : Localisation** (fichier SIG, champs x/y, champs wkt etc. Peut comprendre points, lignes et polygones. Commune, maille, lieu-dit possibles à défaut d'existence d'une localisation précise de la donnée source)

La transmission des informations suivantes, bien que non obligatoire, est recommandée afin d'optimiser la validation et l'exploitation des données transmises au Pôle Invertébrés :

- Déterminateur (nom ou code à défaut)
- Version du taxref utilisée
- Précision du relevé
- Méthode d'observation
- Dates de création et de mise à jour de la donnée si l'information existe

Tout autre champs du producteur de données est facultatif, mais peut être transmis afin d'optimiser la réutilisation des données.

## Format de saisie standard du Pôle Invertébrés

Un tableur pré-formaté est téléchargeable sur la plateforme du Pôle Invertébrés pour saisir les données au format de données standard.

Il comporte :

- Des champs obligatoires :
  - Identifiant unique
  - Jeu de données de rattachement
  - Observateurs (Nom Prénom ou, à défaut, un code observateur)
  - Longitude (coord\_x)
  - Latitude (coord\_y)
  - Date de début
  - Date de fin
  - Nom de l'espèce
  - cd\_nom
- Des champs recommandés :
  - Déterminateur (nom ou code à défaut)
  - Version du taxref utilisée
  - Précision du relevé
  - Méthode d'observation
- Des champs optionnels :
  - Tout autre champs disponibles dans le fichier de saisie standard



## Mise à disposition des métadonnées

Les métadonnées se composent de **Cadres d'acquisition** (le cadre large - programme, projet etc - dans lequel les données ont été acquises), contenant chacun un ou plusieurs **Jeu de données** (description des données, des méthodes de collectes etc). Toutes les données appartiennent à un jeu de données. Un tableur pré-formaté à 2 onglets est téléchargeable sur la plateforme du Pôle Invertébrés pour saisir les métadonnées.

Les champs suivants sont obligatoires ou recommandés. Tout autre champs, bien que facultatif, aidera à faciliter et optimiser l'exploitation des données. Un certain nombre d'autres informations seront calculées ou définies par l'animateur du Pôle Invertébrés après transmission.

### ● Cadre d'acquisition

#### ● Champs obligatoires :

- **Libellé** (Nom du cadre d'acquisition)
- **Objectif** (Objectif du cadre d'acquisition)
- **Type de financement**
- **Acteur principal** (Contact principal pour le cadre d'acquisition)
- **Autres acteurs** (Autres acteurs pour le cadre d'acquisition - contact et rôle)

#### ● Champs recommandés :

- Description du cadre d'acquisition
- Cadre parent (dans le cas où un cadre d'acquisition en regroupe d'autres)
- Date de clôture (inutile si le cadre est toujours en cours)

### ● Jeu de données

#### ● Champs obligatoires :

- **Cadre d'acquisition** (Cadre d'acquisition auquel est rattaché le jeu de données)
- **Libellé** (Nom du jeu de données)
- **Origine données** (Définit la diffusion des données publiques en open-data)
- **Statut source** (Terrain, Littérature etc)

#### ● Champ recommandé :

- Description



## Annexe 5

# Méthodologie de validation des données

Les données transmises au Pôle Invertébrés seront soumises à un procédé de validation.

Celui-ci inclut :

- **Une méthode automatique**, destinée uniquement à traiter les données les plus redondantes et classiques, représentant des volumes souvent importants,
- **Une méthode manuelle**, destinée à traiter l'ensemble des cas susceptibles d'être litigieux, inhabituels ou portant sur des taxons jusqu'à lors trop peu connus.

Les règles permettant la validation automatique seront définies sur la base de jeux de données de référence, sur lesquels la fiabilité est jugée maximale (données d'experts, données analysées, revalidées, réexploitées etc). Les données ne répondant pas à ces filtres automatiques seront soumises à des experts chargés d'appliquer une validation manuelle.

Les critères de la validation automatique seront recalculés périodiquement, en intégrant les connaissances de l'ensemble des données validées précédemment par le mécanisme automatique ainsi que par les validateurs dans le cadre de la procédure manuelle.

La validation automatique ne peut en aucun cas écraser une validation manuelle. En revanche, un validateur peut décider, s'il le juge nécessaire, de corriger une validation automatique. Plusieurs statuts de validation manuelle peuvent se succéder en cas de nécessité.

Pour ce premier processus de validation automatique, les critères d'analyses resteront simples (taxon, localisation, période et altitude) et devront uniquement exclure du processus manuel les données redondantes et proches. Cette méthode simple pourra évoluer, à terme, vers un processus plus perfectionné appuyé sur une base de connaissances plus robuste.

Les adhérents seront informés périodiquement des données estimées douteuses ou invalides par les experts assurant la validation, afin de pouvoir apporter des précisions ou procéder à des corrections.



## Annexe 6

### Définition des règles de sensibilité des données

En l'absence de règles régionales, en cours de réflexion, le Pôle Invertébrés applique les règles de sensibilité nationales. Celles-ci sont consultables dans la publication suivante :

Touroult, J. 2016. SINP. Liste nationale des taxons potentiellement sensibles et des conditions de sensibilité/non sensibilité de la donnée, Version 2.

Pour la faune invertébrée, 6 espèces sont concernées :

- Damier du frêne : diffusion à la commune
- Ecrevisse à pieds blancs : diffusion à la maille 10x10km
- Fadet des tourbières : diffusion à la maille 10x10km
- Mélibée : diffusion à la maille 10x10km
- Grande mulette : diffusion à la maille 10x10km
- Mulette perlière : diffusion à la maille 10x10km

La transmission des données au Pôle Invertébrés étant une démarche volontaire, et en l'absence de règles spécifiquement adaptées aux enjeux régionaux, les référents données désignés par chaque adhérents peuvent choisir de ne pas transmettre les données qu'ils jugent sensibles.



## Annexe 7

### Références juridiques

Un certain nombre de textes réglementaires régissent le droit de la propriété des données, et le droit relatif à l'accès, la diffusion et la réutilisation des données publiques (loi dite CADA sur les données publiques, loi dite INSPIRE, et Convention d'Aarhus notamment).

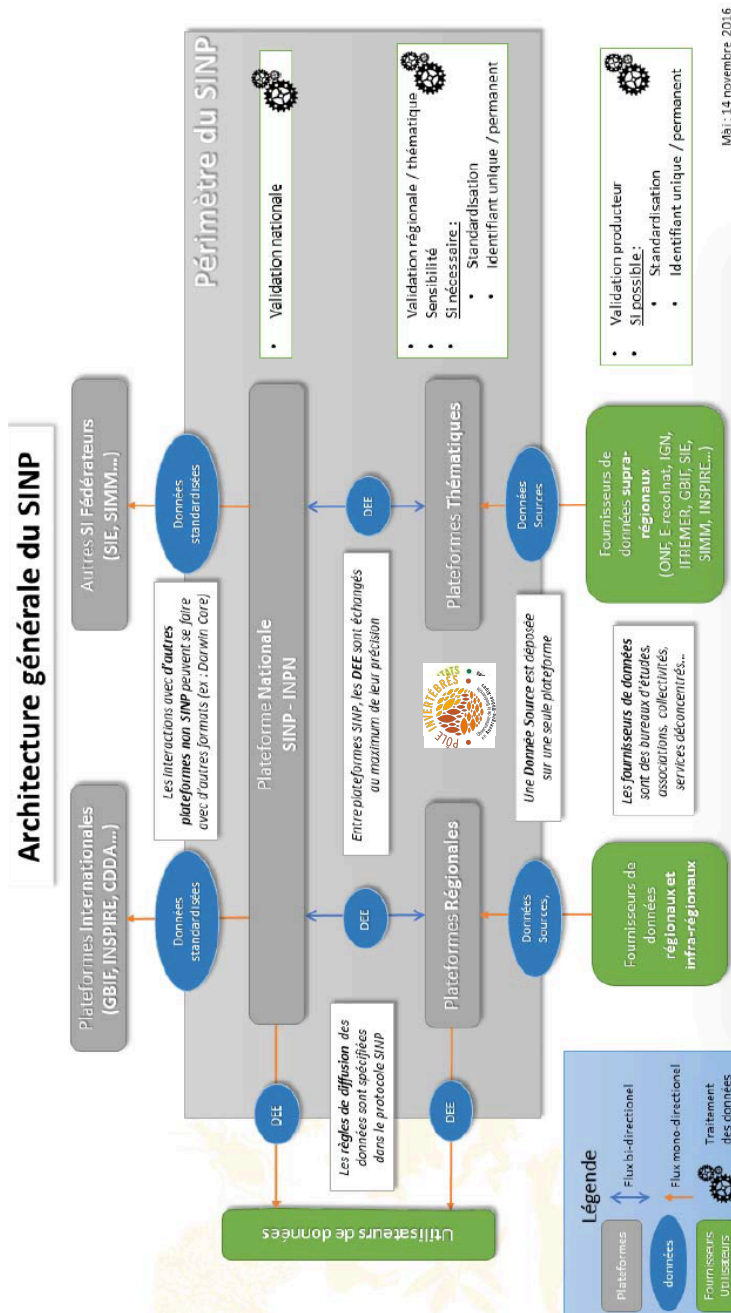
Les principaux sont consultables sur le site Nature France, à l'adresse suivante :

<http://www.naturefrance.fr/ressources/references-juridiques/guide-juridique-sinp-onb/textes-juridiques-generaux>

## Annexe 8

# Position attendue du Pôle Invertébrés dans l'architecture du SINP national et échanges de données

Le Pôle Invertébrés se positionne dans la région en complément du Pôle d'information flore-habitats-fonge. Ils assurent ensemble, pour partie, le rôle de plateforme régionale du SINP en Auvergne-Rhône-Alpes.





## Annexe 9

### Liste des autorités publiques bénéficiant d'un accès permanent aux données sensibles et non-sensibles du Pôle Invertébrés

L'ensemble des données, sensibles ou non, est accessible avec le niveau de précision géographique maximal disponible au sein du Pôle Invertébrés pour les structures listées ci-dessous :

- Animateurs du Pôle,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Agence Française pour la Biodiversité,
- Muséum National d'Histoire Naturel,
- Directions Départementales des Territoires adhérentes au Pôle Invertébrés,
- Conseils départementaux signataires de la Charte,
- Toute autorité publique assurant une mission de police de l'environnement.



## Annexe 10

# Annuaire des applications et sites internet mis à disposition par le Pôle Invertébrés

Les outils et sites du Pôle Invertébrés accessibles au **grand public sans authentification** sont les suivants :

- Site internet du Pôle
  - Description : Site internet grand public destiné à l'information sur le projet, la thématique, le réseau, les actualités etc.
  - Accessible à l'adresse : <https://www.pole-invertebres.fr>
- Atlas en ligne
  - Description : Atlas en ligne destiné à la diffusion d'informations naturalistes synthétiques pour le grand public. Comporte notamment des fiches « espèce », des fiches « commune », une page présentant les partenaires etc.
  - Accessible à l'adresse : <https://atlas.pole-invertebres.fr>

Les outils et sites accessibles à l'ensemble des **adhérents** au Pôle Invertébrés **avec authentification** sont les suivants (outils en cours de mise en place) :

- Geonature
  - Description : Outil de gestion et de consultation des données naturalistes (données sources, données élémentaires d'échange) destiné aux adhérents du Pôle invertébrés. Permet le versement, la recherche, la consultation, la validation, l'export et exceptionnellement la saisie des données naturalistes.
  - Accessible à l'adresse : <https://donnees.pole-invertebres.fr/>
- Post-Parc
  - Description : Carnet d'adresse des adhérents du pôle, experts naturalistes, partenaires techniques et financiers.
  - Accessible à l'adresse : <https://contacts.pole-invertebres.fr/>



# Annexe 11

## Renseignements techniques sur la gestion et le stockage des données

### Stockage physique des données

Les outils et données gérés dans le cadre du Pôle invertébrés sont hébergés sur des serveurs distants, dans le cadre d'une commande effectuée auprès de l'hébergeur OVH.

#### OVH

SAS au capital de 10 069 020 €  
RCS Lille Métropole 424 761 419 00045  
Code APE 2620Z  
N° TVA : FR 22 424 761 419  
Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France

Le stockage physique de ces informations s'effectue sur deux serveurs basés dans le datacenter OVH de Gravelines (France). Une sauvegarde de chaque serveur est effectuée quotidiennement, répliquée, et stockée sur deux autres serveurs de ce datacenter. Ces sauvegardes pourront, par la suite, être stockées dans l'un des autres datacenters de l'hébergeur pour une meilleure sécurité (incendies, inondations etc).

Par ailleurs, des sauvegardes non-automatiques, globales ou partielles, pourront être effectuées ponctuellement et sont susceptibles d'être stockées localement sur le matériel informatique de l'animateur du Pôle, de la DREAL ou du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

### Sécurité des serveurs et continuité de service

L'animateur du Pôle Invertébrés assure la sécurité des serveurs et des données qu'ils contiennent afin de prévenir toute altération, vol, destruction, détournement, actes de malveillance etc. L'animateur décline toute responsabilité en cas d'attaques sur ses serveurs, d'altération, vol, destruction ou détournements des données qui lui sont confiées en dépit des précautions prises.

L'animateur du Pôle s'engage à tout mettre en œuvre pour restaurer l'accès à l'ensemble des outils dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnements ou d'actes de malveillance sur ses serveurs.

### Respect de la vie privée et gestion des données personnelles

Afin de respecter au mieux la vie privée de chacun et d'appliquer la réglementation, toute personne peut contacter le responsable de la base de données afin d'obtenir des informations, de consulter, modifier, ou faire supprimer toute donnée qui lui est relative.

#### Contacteur l'administrateur de la base de données :

M. Donovan MAILLARD  
Par mail : [pole.invertebres@gmail.com](mailto:pole.invertebres@gmail.com)  
Par téléphone : 06 61 33 64 56 / 09 82 38 87 25



**Données personnelles détenues et utilisation :**

Les données personnelles détenues concernent l'ensemble des acteurs impliqués dans la collecte et l'utilisation des informations naturalistes : observateurs, déterminateurs, validateurs, fournisseurs de données, référents données, financeurs, maitres d'œuvre, maitres d'ouvrage, commanditaires, demandeurs d'accès aux données, partenaires techniques etc.

Parmi les données les plus sensibles, sont identifiées les données naturalistes elles-mêmes, associant une ou des personnes (observateurs) avec des informations de dates et de lieux.

Ces données sont centralisées, transformées selon les formats standards (DEE), stockées et rediffusées à la fois auprès des adhérents, autorités publiques etc, et du grand public via l'atlas en ligne et la diffusion des données publiques. Ces données ont vocation à être conservées à long termes.

L'animateur du Pôle Invertébrés s'engage à ne pas apporter de modifications substantielles à ces données, qui soient susceptibles de déformer le sens de l'information transmise. Seule sa forme peut être modifiée pour permettre l'homogénéisation des formats de données transmis par les différents adhérents.